

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 19 mai 2017	N° 2017-298

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHaire à M. Yohan DAVID
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARCH à partir de 10h40
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUEH à partir de 11h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 19 mai 2017	Délibération
	Direction générale RH et administration générale Direction de la gestion des emplois et des ressources	N° 2017-298

Evolution de l'organigramme de la DGFCP

Monsieur Alain DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'annonce du départ du Directeur de la Direction performance de l'achat et au regard du bilan de la première année de constitution des services communs et de l'objectif de maîtrise de la masse salariale, l'option de regroupement au sein d'une même direction, de la Direction de la commande publique (DCP) et de la Direction de la performance des achats (DPA) telles qu'elles ressortent des notes d'organisation mises en œuvre au 1er janvier 2016, s'est dégagée.

En effet, les objectifs de ces deux directions apparaissent complémentaires, l'achat est une composante de la commande publique dont les modes de dévolution revêtent diverses formes contractuelles (marchés, concessions,...).

Le regroupement des deux directions va permettre de renforcer les deux volets de politique publique que sont « l'innovation et la commande publique » et « la sécurisation des marchés ».

Pour ce faire, l'actuel soutien et accompagnement des directions porteuses des projets de marchés et/ou de contrats complexes, devra être défini et renforcé avec chaque chef de projet et inscrit dans des processus écrits et partagés de manière à formellement identifier les rôles de tous les acteurs et normaliser leurs relations.

Composée au total de 39 postes (14 A, 14 B, 11 C), cette direction serait structurée autour :

- de 4 services : le service achats, le service marchés, le service contrats complexes et le service appui transverse.
- de 2 directeurs adjoints en charge du service des marchés d'une part et du service des achats d'autre part.
- une mission de sécurisation de la commande publique (actuellement positionnée au sein du service d'appui transverse), rattachée à la directrice ; elle serait chargée de piloter et coordonner les actions du plan de sécurisation en assurant la capitalisation des outils et bonnes pratiques en matière de commande publique, s'inscrivant ainsi dans la promotion d'une culture commune, en renforçant la communication sur le rôle et les actions menées par la DCP et développant les pistes d'amélioration des processus incombant aux acheteurs.

Le projet « Innovation et commande publique » serait porté par le service des achats, en lien avec les services des marchés et appui transverses dans le cadre de la simplification de l'accès à la commande publique ainsi que la proposition de critères pour introduire des clauses innovantes.

Cette proposition permet en outre de ne pas renouveler un poste de directeur. La direction s'intitulerait : **Direction de l'achat et de la commande publique**.

Le gain d'un poste de directeur dans la Direction générale permet, tout en effectuant une économie budgétaire, la création d'un poste de chef de centre programmation pluriannuelle (qui assurera l'encadrement d'un agent de catégorie A et d'un agent de catégorie C) au sein de la Direction de la programmation budgétaire dans la mesure où le suivi des deux programmes pluriannuels d'investissement de la ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole, et la mise en place de deux programmes pluriannuels de fonctionnement à compter de 2018, nécessitent un renforcement de ce service.

Parallèlement, il est apparu que la Direction « Outils et qualité comptable » devait voir son périmètre modifié suite au départ du chef de service qualité comptable, mais également afin de répondre opérationnellement aux observations de la Chambre régionale des comptes ainsi qu'à celles de l'Inspection générale quant au suivi des régies notamment.

Ainsi il est proposé de transformer le service qualité comptable en service de contrôle interne comptable, avec pour mission la sécurisation et l'amélioration globale des procédures budgétaires et comptables au sein de la Métropole et de la ville de Bordeaux dans le cadre d'un processus de fiabilisation des comptes et de dématérialisation.

Compte tenu de ces éléments, de la spécificité et de la technicité du poste de chef de service, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, de pouvoir recourir à un agent non-titulaire. En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non-titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 29 674 euros (1^{er} échelon du grade d'attaché) et 65 143 euros (dernier échelon du grade d'attaché hors classe).

A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes annuelles de 19,44 euros mensuels au titre de la prime de transport et de 70,89 euros au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

Le service administration fonctionnelle existant reste inchangé.

La Direction renommée « **Outils et contrôle comptable** » serait rattachée à l'adjoint au Directeur général en charge des réseaux métiers et de la territorialisation, du fait de ses activités transversales.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

VU l'avis émis par le Comité technique du 4 mai 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU' au regard du bilan de la première année de constitution des services communs et des objectifs triennaux de non remplacements, l'option de regroupement au sein d'une même direction, de la Direction de la commande publique (DCP) et de la Direction de la performance des achats (DPA) telles qu'elles ressortent des notes d'organisation mises en œuvre au 1er janvier 2016, s'est dégagée

DECIDE

Article 1 : d'adopter l'organisation proposée.

Article 2 : d'autoriser le recours à un agent non-titulaire pour le poste mentionné.

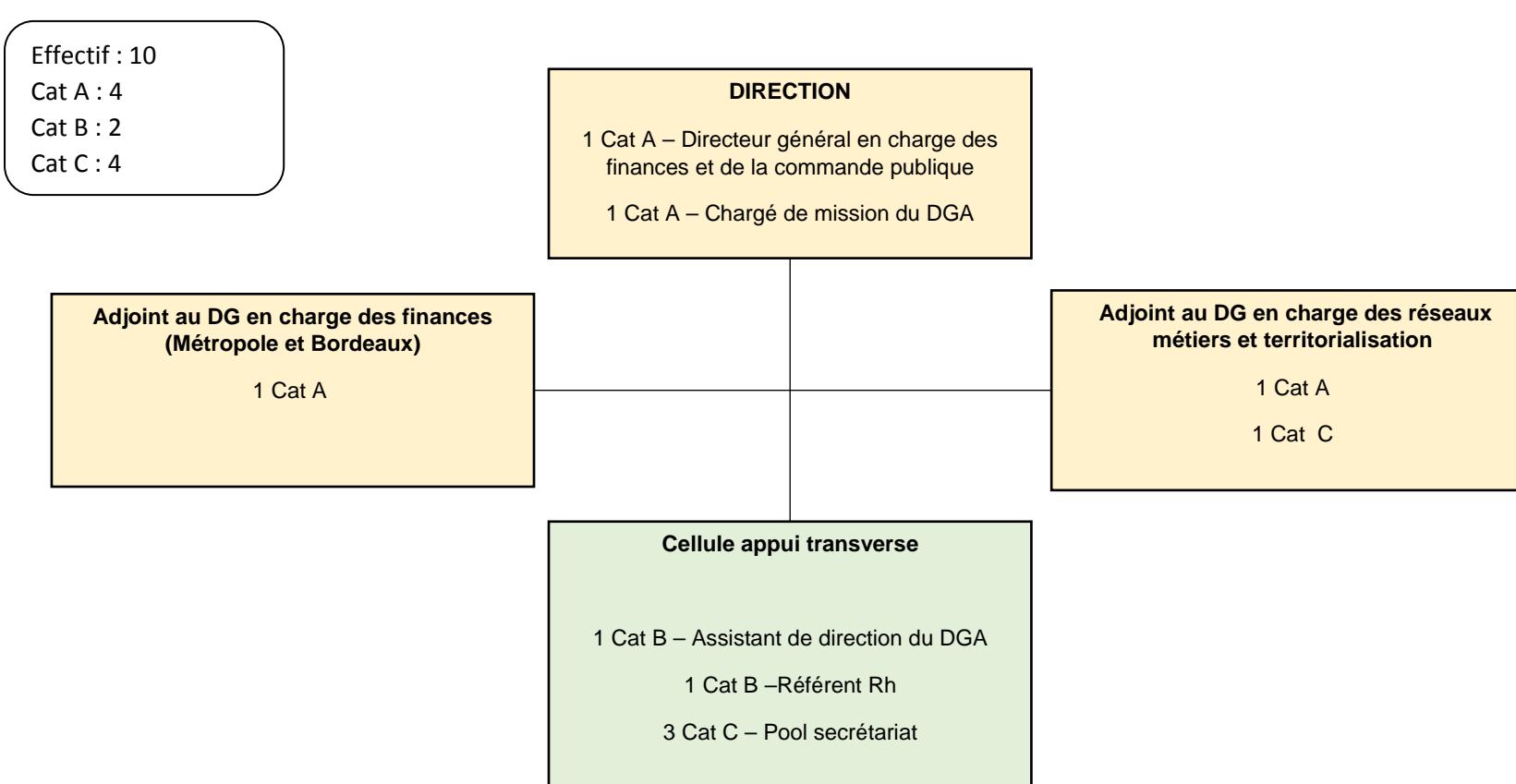
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

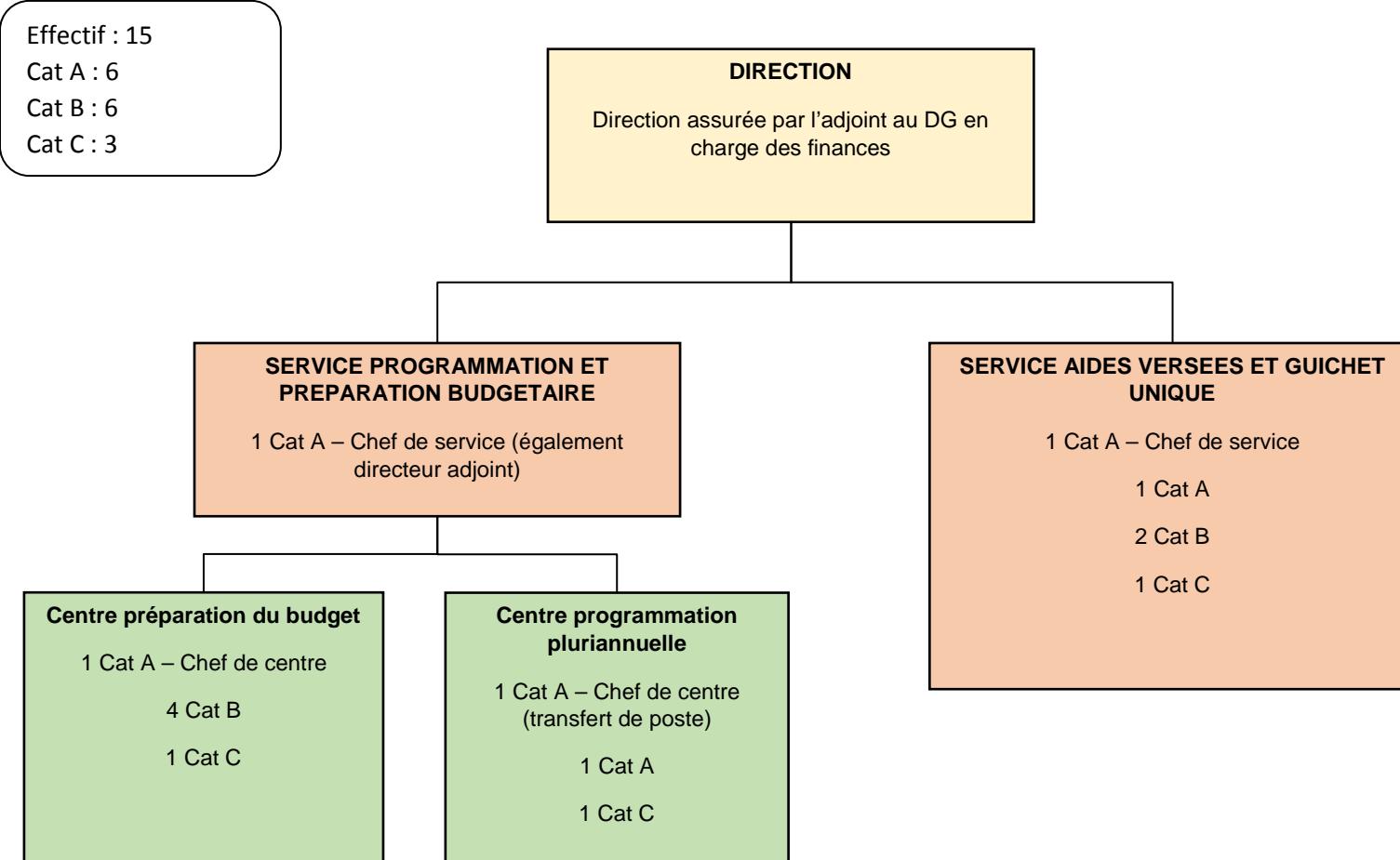
REÇU EN PRÉFECTURE LE : 16 JUIN 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 16 JUIN 2017	Monsieur Alain DAVID

Organigramme cible DG FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

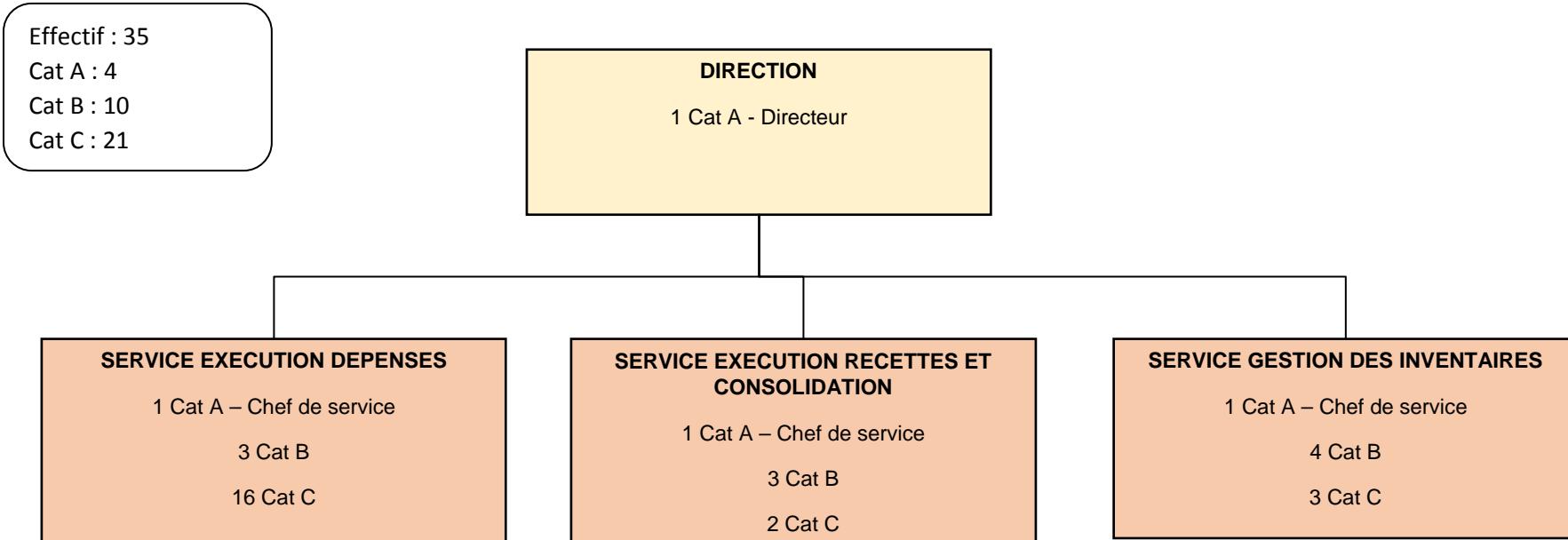
DIRECTION GENERALE FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE



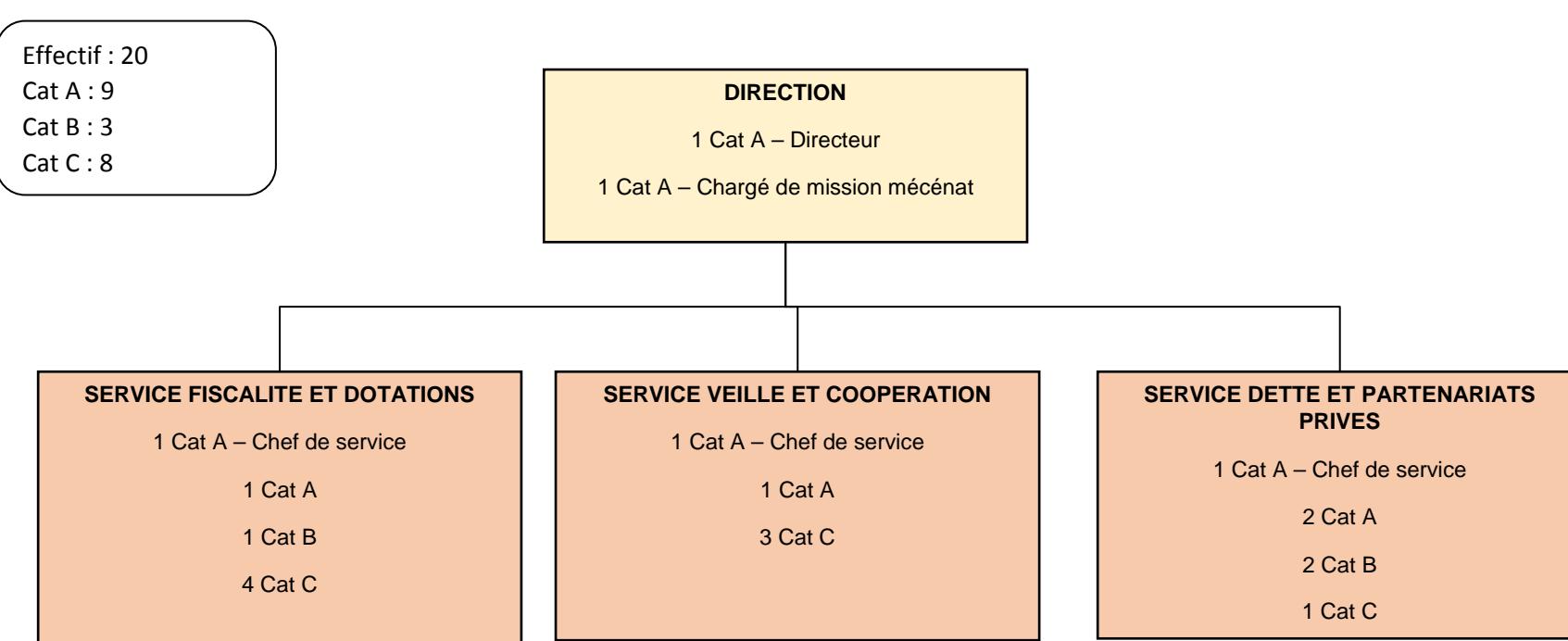
DIRECTION DE LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE



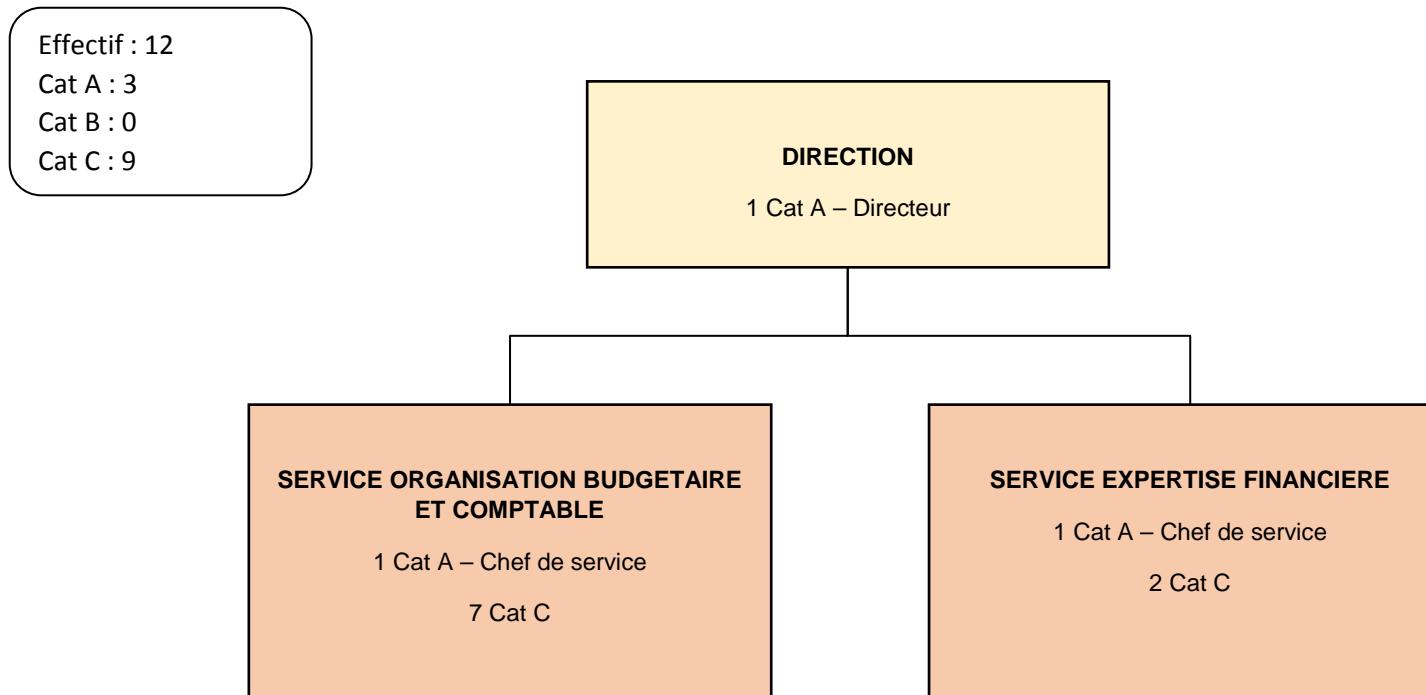
DIRECTION DE L'EXECUTION COMPTABLE ET DES INVENTAIRES



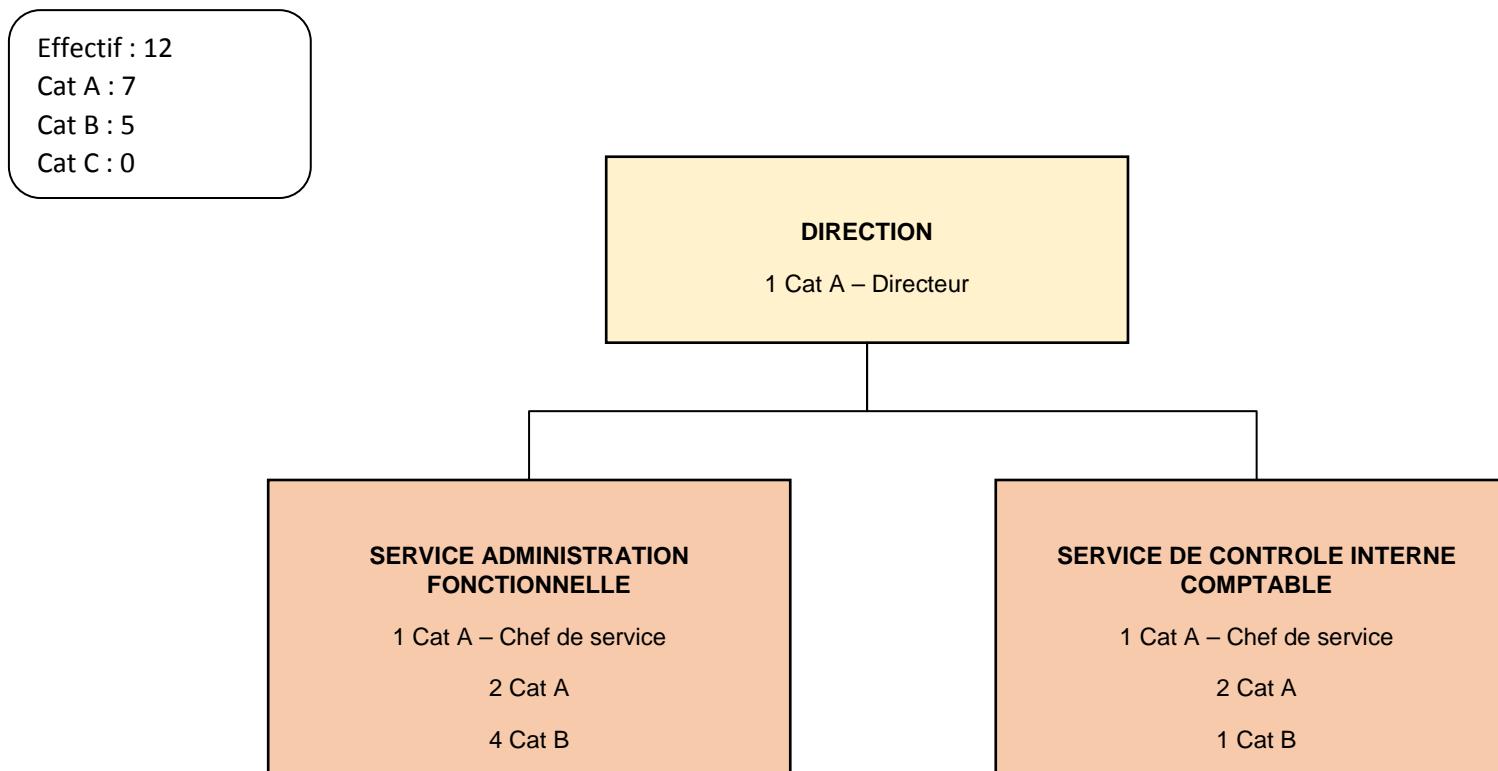
DIRECTION RESSOURCES ET INGENIERIE FINANCIERE



DIRECTION GESTION FINANCIERE DES CCAS



DIRECTION OUTILS ET CONTROLE COMPTABLE



DIRECTION DE L'ACHAT ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

